

***DEPARTEMENT DE L'ORNE**
CANTON D'ÉCOUVES
COMMUNE D'ÉCOUVES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'ÉCOUVES
L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE DEUX JUIN

L'an deux mille vingt-deux, le 2 Juin à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire la salle du conseil d'Écouves après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain MEYER, Maire.

Étaient présents : Fabienne BLEICHER, Patrice BRESTEAUX, Claude BROULT, Didier CHEVALIER, Alain GAUDRÉ, Arnaud GAUDRÉ, Philippe GÈZE, Pierre GUÉRIN, Maryse LEGUAY, Céline LE LIEVRE, Alain MEYER, Elisabeth MOTAS, Jean-Marie PETIT, Isabelle POTTIER, Michel SENAULT, Liliane SONNET, Catherine TERHEC, Régis VÉCRIN.

Absents excusés : Nadine BAUCHERON
Danielle ERNOU, pouvoir à Alain GAUDRÉ
Marie-Odile RIOU, pouvoir à Claude BROULT

Secrétaire de séance : Maryse LEGUAY

Conseillers en exercice : 21

Conseillers présents : 18

Votants : 20

36-2022 : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2022/2023

Conformément à la convention de gestion passée avec la Communauté Urbaine d'Alençon, Monsieur Alain MEYER présente les nouveaux tarifs de la cantine qui seront appliqués à compter de Septembre 2022.

Il rappelle que ces tarifs sont fixés par la Communauté Urbaine d'Alençon (délibération du Conseil Communautaire du 19 Mai 2022).

Les prix des repas seront fixés comme suit :

<u>QF 2022/2023 ou Convives spécifiques</u>	<u>Prix du repas</u>	<u>Tarif majoré « repas exceptionnel »</u>
> 902.99	4.16 €	4.78 €
De 603 à 902.99	3.41 €	3.92 €
De 345 à 602.99	2.46 €	2.83 €
De 238 à 344.99	1.58 €	1.82 €
- de 238	0.88 €	1.01 €
<i>Hors CUA</i>	6.11 €	7.03 €
Enfant non inscrit	-	7.03
Adultes	6.11 €	7.03 €
Enfants allergiques	0.88 €	1.01 €
Personnel communal	3.41 €	3.92 €

Les tarifs seront actualisés sur le règlement du service qui est distribué aux familles à chaque rentrée scolaire.

Pour copie conforme
Le Maire
Alain MEYER



Accusé de réception en préfecture
081-200053700-20220602-36-2022-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022